

Mise à 4 voies de la ligne 124 – RER

Comment réagir à l'enquête publique

Pourquoi une enquête publique ?

- Avant tous travaux de grande ampleurs, une étude d'incidence doit être réalisée pour étudier les effets directs ou indirects à court et long terme du projet (riverains, faune, flore, pollution, paysage, mobilité, ...). Pour être certains qu'aucun aspect n'a été oublié dans l'étude, un cahier des charges est soumis à enquête publique. **Nous sommes actuellement dans cette phase du projet.** Tous les (=vos) commentaires seront analysés et le cahier des charges sera finalisé. (probablement avril 2003). Un bureau d'étude indépendant sera alors sélectionné et remettra après +/- 6 mois ses recommandations. Un certificat d'urbanisme sera alors soumis à l'enquête publique (2^{ème} enquête -début 2004) à la suite duquel la région délivrera à la SNCB un certificat d'urbanisme qui décrira d'une manière générale le projet autorisé. La SNCB devra alors déposer un permis d'Urbanisme qui décrira en détail son projet.(mi-2004)
- Pour des raisons techniques, l'enquête publique programmée originellement du 17/2 au 28/2 a dû être annulée. Elle reprendra tout probablement la semaine prochaine. Vous aurez alors 2 semaines pour y réagir. Vous pourrez également exposer oralement vos griefs à la séance publique de concertation (avril 2003)
- Le cahier des charges sera finalisé en intégrant un certain nombre des commentaires et suggestions. Un chargé d'étude sera choisi et l'étude commencera probablement au mois de juin et se terminera vers la fin 2003.

Comment peut-on réagir à cette enquête ?

- Il est important que chaque riverain réagisse personnellement en indiquant tout simplement les nuisances auxquelles il est confronté actuellement et les craintes qu'il a par rapport au projet. Vous pouvez également proposer des alternatives par rapport au projet et proposer des solutions.
- **Nuisances sonores** : vous pouvez indiquer l'impact de ces nuisances sur votre santé, votre sommeil et sur la qualité de l'environnement en général.
- **Nuisances vibratoires** : idem.
- **Sécurité** :
- **Alternatives** : vous pouvez demander que le chargé d'étude analyse une alternative supplémentaire. Par exemple vous pouvez demander l'étude de l'alternative qui consiste à arrêter les 4 voies au niveau de la gare de Linkebeek.
- **Nuisances pendant les travaux.** Les travaux seront longs et apporteront beaucoup de nuisances pendant le jour et pendant la nuit.
- Afin que nos remarques aient encore plus de poids, nous allons faire circuler une pétition pendant l'enquête publique que nous remettrons à la commune.

Détails pratiques

- Vous pouvez obtenir une copie du cahier des charges et une copie du projet de la SNCB auprès de la commune ou auprès de notre comité de quartier
- Si vous vous posez des questions sur le projet ou sur la manière de réagir à cette enquête, consultez le fonctionnaire de la commune ou un des membres de notre comité de quartier.

- Envoyez vos réactions et commentaires par écrit et par recommandé à :
Mr le Bourgmestre
- Pour pouvoir exposer vos griefs oralement lors de la réunion de concertation, il suffit de le demander explicitement dans votre lettre.